

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

2 février 2001 - n° 1460
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Belle prospérité, vilaine image

L'ÉCONOMIE SUISSE VA dans l'ensemble très bien; heureusement pour eux, les esprits chagrins trouvent ailleurs de quoi s'alarmer: l'image de notre pays se dégrade.

Même si la conjoncture a légèrement fléchi dès le troisième trimestre de l'année dernière, le taux de croissance 2000 du produit intérieur réel a dépassé la barre des 3%, un exploit après dix ans de résultats négatifs ou très modestes. Et les prévisions pour cette année et pour 2002 restent bonnes: l'économie poursuivra son expansion nette, le taux d'inflation restant inférieur aussi bien à celui de la croissance qu'à celui du chômage.

Côté marché du travail, l'offre dépasse manifestement la demande, en quantité comme surtout en qualité. Les suppléments ad hoc

des journaux contiennent chaque semaine des annonces pour des milliers d'emplois, toutes professions et formations confondues.

Signe des temps: les patrons redécouvrent la main-d'œuvre féminine, esquissant une politique familiale à base de garderies plutôt que d'assurance maternité ou de congé parental. Question reconversion, les syndicats font encore plus fort: l'USS demande que les dividendes de la prospérité servent à rembourser la dette publique et à réduire le taux de la modeste TVA suisse, en vue de contrer l'irrépressible mouvement d'allègement de la fiscalité directe et malgré la non-euro-compatibilité d'une telle mesure.

Mais si l'économie va, l'image, elle, se porte moins bien. Mal dif-

fusée, mal perçue. C'est qu'en l'absence de tout ratio ou baromètre permettant de mesurer le goodwill d'un pays, l'évaluation forcément subjective reste seule possible. Entachée de préjugés et d'arrière-pensées sans doute peu généreuses, l'image de la Suisse apparaît comme un reflet dégradé.

Des fonds en déshérence au secret bancaire, de la richesse nationale au coût de la vie et de la terre, du tout en ordre à l'obsession sécuritaire, la Suisse fait un peu horreur et aussi beaucoup envie. Voir Davos, entre la gloire déjà ternie du Sommet économique et la vergogne des barbelés. Voir Zurich, seule métropole

de Suisse, qui en résume tous les paradoxes, et rassemble tous les marchés, des plus somptueux aux plus glauques.

Mais heureusement, il y a une

loi pour cela. Une loi fédérale du 24 mars 2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger, complétée par une Ordonnance du 25 octobre dernier, portant création d'un organisme intitulé «Présence suisse». Objectif: permettre à la Confédération de «favoriser la connaissance de la Suisse à l'étranger et les sympathies envers notre pays [et de] faire ressortir sa diversité et ses attraits».

Le marketing public en est à ses débuts en Suisse. On souhaite bonne chance au président de «Présence suisse», pour l'heure davantage occupé par l'image de Swissair, elle aussi dégradée, en sa double qualité d'administrateur de la société et de responsable de ses trois filiales françaises.

YJ

*L'image de la Suisse
apparaît comme
un reflet dégradé*

Pas comme ça, M. Schweri!

Baisser le prix des médicaments: bien sûr. Importer des produits meilleur marché en provenance de l'étranger et utiliser les génériques plus avantageux et de même efficacité: certainement. L'initiative Denner nous propose ce programme attrayant. La tentation est forte de dire «oui» pour contrebalancer l'influence excessive des grands pharmaceutiques sur la politique fédérale. Mais les excès du texte concocté par l'épicier démagogue nous empêchent de faire ce faux pas.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE SUISSE est performante. Nous pouvons être satisfaits des emplois qu'elle assure dans notre pays et fiers de ses découvertes en faveur de la santé dans le monde. Mais pourquoi ce fleuron de l'industrie nationale nous condamne-t-il à payer nos médicaments plus chers qu'à l'étranger? Lorsqu'ils sont en veine de confiance, les patrons pharmaceutiques nous disent que les prix élevés pratiqués en Suisse leur permettent de négocier dans les meilleures conditions avec les autorités sanitaires étrangères. Le marché suisse est une vitrine de luxe, un instrument de marketing pour une stratégie mondiale. On comprend donc la constance et l'intensité des efforts déployés par nos multinationales pour lutter contre la baisse des prix des médicaments en Suisse.

La Confédération, qui se démène pour contenir l'évolution des coûts de la santé, s'attaque au prix des médica-

ments. Berne veut faciliter les importations parallèles et encourager l'emploi des génériques. L'initiative Denner n'a donc rien inventé. Mais elle frappe aveuglement. Son but est essentiellement de faire de la publicité pour une chaîne d'épicerie et non pour protéger la bourse des consommateurs.

Importations parallèles

L'initiative demande que tous les médicaments vendus en France, Allemagne, Autriche et Italie pénètrent dans le marché suisse sans autre autorisation. L'exigence semble raisonnable. Ces pays inspirent confiance. Le contrôle des médicaments y est sérieux et les prix qu'ils pratiquent sont plus bas. Mais cette proposition qui vise à favoriser l'importation en provenance de quatre pays bien déterminés se fait en parfaite méconnaissance des règles commerciales européennes et internationales.

Un générique ne remplace pas toujours l'original

LE JOURNAL DE la Fédération suisse des médecins (FMH) informe des effets indésirables des médicaments. Les praticiens notent en particulier que le remplacement d'un médicament original par un générique peut parfois se révéler négatif.

La psychologie explique bien sûr beaucoup. Un patient habitué à un médicament original se plaindra de l'absence d'effet du générique que son médecin lui a prescrit. Une explication adéquate suffit souvent à régler le problème.

Variations

L'insatisfaction du patient peut également trouver son origine dans une différence de composition du générique. Si les substances actives sont identiques à celles de l'original, les substances additionnelles – colorants, liants, etc. – sont en général différentes et susceptibles de provoquer des allergies. Dans un tel cas, il est nécessaire de revenir à l'original.

La résistance psychologique au changement et les réactions allergiques ne sont pas les seuls facteurs possibles d'affaiblissement de l'efficacité d'un médicament. En effet, pour être admis dans la liste de l'Office intercantonal des médicaments, un générique, pour ce qui est de ses principes actifs, ne doit pas varier de plus ou moins 20% dans le sang du patient par rapport à l'original. Cette variation n'affaiblit pas en général l'efficacité des génériques. Pourtant le journal de la FMH note que les effets de certains médicaments varient en fonction d'infimes modifications de la composition des principes actifs. Tel est le cas du lithium, des anti-dépresseurs, des bêta-bloquants utilisés contre l'hypertension notamment.

Dès lors la préférence donnée aux génériques pour des raisons de coût ne doit pas empêcher le choix d'un original lorsque des raisons médicales le justifie. Un choix que l'initiative Denner n'a pas prévu de laisser ouvert. *jd*

La libre circulation des médicaments est garantie à l'intérieur de l'Union européenne. Un produit enregistré dans l'un des quinze pays membres peut être vendu dans tous les autres. On peut donc acheter librement en Allemagne un médicament portugais, belge ou finlandais. Il est donc totalement illusoire de prétendre choisir, parmi les quinze, les partenaires en lesquels nous avons confiance.

L'OMC, l'Organisation mondiale du commerce est basée sur le «principe de la nation la plus favorisée». Le pays qui offre une facilité commerciale à un État doit la concéder à tous les autres. En accordant le libre accès aux médicaments en provenance de l'Allemagne, pays sûr, la Suisse devrait le concéder à tous les pays sûrs. Bonjour les tracés et les fâcheres pour nos négociateurs commerciaux.

Adopter la solution européenne

Les règles de l'OMC ne s'appliquent pas aux ententes entre pays membres d'une zone de libre échange ou a fortiori à une entité intégrée comme l'Union européenne. La Suisse pourrait

négocier avec l'Europe la libre circulation des médicaments sans être contrainte de se soumettre pour le reste du monde au «principe de la nation la plus favorisée». Ce serait une démarche fructueuse et salutaire pour les consommateurs suisses. Plutôt que soutenir la démarche boiteuse de l'initiative Denner, mieux vaut donc demander l'adhésion à l'Union qui réglerait immédiatement la question des importations parallèles.

Les manœuvres des sociétés pharmaceutiques

L'initiative Denner n'entend pas laisser le médecin ou le pharmacien choisir entre le médicament original et le générique, sa copie meilleur marché. Avec ses gros souliers, le texte demande que seuls les médicaments les moins chers soient remboursés par les caisses. Les originaux devraient être payés par les patients. Cette ingérence sans nuance dans le choix d'une thérapie n'est pas acceptable (voir ci-contre: «Un générique ne remplace pas toujours d'original»). Ceci dit, les manœuvres des sociétés pharmaceutiques pour combattre les génériques ne sont

pas acceptables, elles non plus.

Une révision de la Loi sur l'assurance maladie donne maintenant la liberté au pharmacien de proposer au patient un générique meilleur marché. Mais le médecin garde la possibilité de prescrire impérativement sur l'ordonnance le médicament original. Avec une bonne dose de désinvolture, l'entreprise Novartis a élaboré des formulaires d'ordonnance où est imprimée l'obligation de livrer l'original. Pour éviter que le médecin n'ait la faiblesse de laisser le pharmacien faire son choix! Berne a heureusement mis fin à cette grossière manœuvre.

La bataille en faveur des génériques doit être menée. Les pharmaciens, qui clament leur volonté de contenir la progression des coûts de la santé doivent faire la preuve par l'acte. Car la Suisse doit combler un sérieux retard. Les génériques représentent moins de 3% du marché des médicaments, contre 18% en Allemagne et 40% aux États-Unis. Ces chiffres prouvent à eux seuls le contrôle que les grands pharmaceutiques exercent sur le marché suisse. Mais les graves défauts de l'initiative Denner nous contraignent à un douloureux «non». *at*

POLITIQUE FAMILIALE

Demain, je finance une crèche

LES PATRONS DÉSIRENT soutenir les familles. Ils se sont même alliés à Pro Familia et à Pro Juventute pour l'affirmer haut et fort. Ils nous promettent un guide de l'employeur sur ce thème. Cet intérêt soudain n'est évidemment pas désintéressé: le marché de l'emploi s'assèche et les femmes sont en Suisse très nombreuses à devoir rester à la maison plutôt qu'à exercer leur profession, par manque de structures d'accueil pour leurs enfants ou en raison d'horaires de travail inadaptés.

Le concept présenté a, hélas, toutes les apparences du chègue sans provision: l'Union patronale suisse entend promouvoir un concept libéral dans lequel les entreprises seront encouragées à agir et où les pouvoirs publics sont

priés de rester en retrait. Des promesses, des promesses, mais rien de concret. Le risque de la crèche au mérite guette.

Que les entreprises développent une attitude favorable à la famille est évidemment une bonne chose. Mais seul un engagement public aura une réelle efficacité dans ce domaine. Car le tissu économique de ce pays est constitué en majorité de petites et moyennes entreprises qui n'ont le plus souvent pas la taille critique pour créer une structure d'accueil. Quant à la participation à des lieux régionaux, pour souhaitable qu'elle soit, elle est toujours fragile et lourde à organiser en raison du grand nombre d'acteurs à coordonner. Sans parler de la fragilité de ces financements que le moindre retournement

de conjoncture risque de compromettre.

Si les patrons veulent aider la famille, qu'ils confient alors cette tâche à celles et à ceux qui savent le faire: en l'occurrence la Confédération, les cantons et les communes. Par des allocations familiales ouvertes à tous les enfants, que leurs parents travaillent ou non, par des lieux d'accueil en nombre suffisant qui ne soient pas réservés aux seuls employés des secteurs dégageant de gros bénéfices, par la gratuité de l'assurance maladie pour les enfants. Et par une assurance maternité digne d'un pays développé. Bref, par toute une série de mesures décrites dans nombre de rapports, mais le plus souvent bloquées par les milieux politiques proches des patrons. *pi*

Le Natel donne-t-il le cancer?

Comment définir de manière scientifique les effets de l'utilisation du Natel sur la santé?

Pour l'instant, les outils des chercheurs ne donnent pas de résultats probants.

«**E**N L'ÉTAT ACTUEL de notre savoir, on ne peut conclure à l'existence d'un risque pour la santé des technologies de communication sans fil». Les 100 millions de dollars, selon les estimations de l'OMS, actuellement injectés dans la recherche sur les éventuels risques des téléphones mobiles, corroborent, mois par mois, cette affirmation. Alors pourquoi est-il peu probable de voir la fin de la controverse médiatique?

Plusieurs explications peuvent être envisagées, parmi lesquelles la prudence de l'administration qui rechigne à conclure à l'innocuité de l'utilisation d'une nouvelle technologie, au cas où un risque encore inconnu apparaîtrait; les chercheurs alarmistes, qui autrefois n'avaient pas de support pour faire connaître leur point de vue, peuvent aujourd'hui recourir à Internet.

Pas de recherche sérieuse

Je m'attarderai sur une autre explication: la complexité inhérente de ce type de recherche. Il n'existe pas d'outils définitifs pour trancher la question. Premier outil, l'épidémiologie. On a d'un côté, pour la Suisse, quatre millions d'utilisateurs Natel; de l'autre, le cancer du cerveau dont l'incidence est d'environ sept cas sur 100 000 habitants par an. Par conséquent, sans tenir compte du fait que le cancer du cerveau a des causes multiples et se développe très lentement, un certain nombre d'utilisateurs du Natel (environ 300 par an) contracteront la maladie, même en l'absence de toute relation de cause à effet. Les études épidémiologiques requièrent donc des statistiques rigoureuses, des groupes-contrôle sans équivoque, une relation «dose-effet» démontrée (incidence de cancer proportionnelle aux heures d'utilisation du téléphone portable). Les pièges sont nombreux, en particulier dans les études «cluster» (incidences de leucémie chez les enfants vivant près d'un émetteur comme Sottens; fréquence du cancer chez les policiers qui utilisent des radars à main ou encore chez le personnel de l'ambassade américaine de Moscou mis sous écoute 24 heures sur 24 de 1953 à 1976). Dans ces études, la délimitation souvent empirique dans le temps ou l'espace de la population à risque détermine le résultat de l'enquête.

La recherche en laboratoire

Le second outil de recherche est l'étude des effets des ondes type téléphone portable en laboratoire. Ces ondes ont une énergie déterminée, insuffisante pour arracher un électron à un atome (elles sont dites «non-ionisantes») et très insuffisantes pour casser une liaison chimique (qui, en endommageant l'ADN, conduirait au cancer). Voilà pour les données physiques; mais comme il est impossible de mesurer réellement le trajet des ondes «Natel» dans notre tête et les effets locaux précis, il faut recourir à des simulations, ce qui autorise le doute. Un petit nombre d'études, où des rats étaient soumis pendant longtemps et en permanence à ces ondes, ont montré une faible augmentation (de l'ordre de 1 sur 2000) de lésions cellulaires. Mais comme ces études n'ont pas pu être confirmées par d'autres, les scientifiques – mais pas le public – les considèrent comme de peu d'importance. Là aussi, les pièges sont nombreux; il suffit par exemple que le temps écoulé entre «l'euthanasie» de l'animal et l'analyse de son cerveau soit légèrement plus long (1 minute) pour les animaux traités aux rayons, pour que des dégâts cellulaires bien supérieurs apparaissent. Finalement, bon nombre de ces protocoles induisent des effets thermiques (tel votre Natel qui vous chauffe l'oreille après une longue causette), et les rats ainsi chauffés pendant des semaines sont effectivement plus fébriles et peuvent développer un peu plus fréquemment des tumeurs.

Ces subtilités d'experts sont ennuyeuses pour le grand public, de sorte que le chercheur et le journaliste préfèrent généralement, plutôt que discuter la non-pertinence de certains résultats, conclure que «d'autres études sont encore nécessaires». Ce qui arrange d'ailleurs le chercheur. ge

PS: En fait, il y a un risque, bien réel: «La seule cause létale pour laquelle existe une indication d'augmentation du risque corrélée à l'augmentation du temps d'utilisation de l'appareil de téléphonie mobile est l'accident de circulation».

Sources: «Cell phones and cancer: what is the evidence for a connection? Radiation Research 151 (1999)», *La Recherche*, décembre 2000; «Portables et cancer», *Tages Anzeiger*, 26 janvier.

Les enjeux de la libéralisation

La fin du monopole dans le marché de l'électricité sera confirmée ou non par le peuple. Première approche: que propose la nouvelle loi?

AU COURS DE LEUR session d'hiver, les Chambres fédérales ont adopté la nouvelle loi sur le marché de l'électricité (LME). Aussitôt l'extrême gauche romande et le syndicat des services publics ont lancé un référendum. Une votation populaire aura donc lieu cette année encore. Les affrontements promettent d'être vifs sur un sujet complexe. Avant d'ouvrir le débat, DP présente les enjeux de la libéralisation.

Deux raisons principales expliquent la volonté du Conseil fédéral et du Parlement d'ouvrir à la concurrence un secteur jusqu'à présent en situation de monopole. Tout d'abord l'évolution au sein de l'Union européenne: une directive de 1996 impose aux États membres l'ouverture progressive de leur marché intérieur à partir de 1998, dans le cadre de la réalisation d'un réseau européen de transport de l'électricité. Même si elle n'est pas membre de l'Union, la Suisse fait partie intégrante du réseau interconnecté du continent; elle en est même la plaque tournante. Dès lors elle ne peut se permettre de faire bande à part. Par ailleurs ce choix s'inscrit dans la logique du programme gouvernemental de revitalisation de l'économie. En effet, en comparaison européenne, l'industrie helvétique paie cher son énergie électrique, un prix qu'expliquent notamment la marge de sécurité très élevée appliquée dans l'approvisionnement et la structure extrêmement éclatée de l'économie électrique.

Les étapes de la libéralisation du marché de l'électricité

Aujourd'hui, l'utilisateur – les entreprises comme les ménages – ne peut choisir son fournisseur. Il est dit « captif » car il dépend d'un distributeur au bénéfice d'un monopole sur le territoire communal, régional ou cantonal. Plus de 1000 entreprises électriques se partagent le territoire national. Les différences de tarifs sont importantes selon les lieux, dues en particulier à des prix de revient variables et à la nature du réseau plus ou moins dense.

Avec la LME, le monopole va progressivement disparaître. Au cours des

trois premières années suivant l'entrée en vigueur de la loi, les 120 plus gros consommateurs (plus de 20 GWh par an) et les distributeurs, pour 20% de leurs ventes aux usagers captifs, pourront acheter leur énergie où bon leur semble. Après trois ans, ce choix s'ouvrira à 130 nouveaux gros consommateurs (plus de 10 GWh) et aux distributeurs (pour 40% de leurs ventes). A cette échéance, soit six ans après l'entrée en vigueur de la loi, tous les consommateurs bénéficieront de ce même droit. A noter que les producteurs de courant à partir d'énergies renouvelables – les centrales hydrauliques jusqu'à une puissance de 1MW – bénéficient immédiatement du libre accès au réseau.

Le réseau, c'est-à-dire le transport et la distribution, reste un monopole car il n'est pas question de multiplier les lignes. Dès lors, le libre choix du consommateur implique le libre accès au réseau pour les producteurs et les négociants en électricité.

Qu'en est-il du problème du transport?

La LME institue une société nationale pour le transport du courant à très haute tension. Le Conseil fédéral peut fixer la part d'électricité provenant d'énergies renouvelables transportées par cette société. Pour le surplus, le réseau régional et local reste en mains des propriétaires actuels, à savoir les collectivités publiques, directement ou par le biais de sociétés qu'elles contrôlent. Le statut de monopole des réseaux implique un contrôle strict du prix du transport dont la loi fixe les éléments constitutifs. Par ailleurs, ce prix doit être identique sur un même réseau, quelle que soit la distance. Ici également le législateur a prévu un traitement préférentiel pour les énergies renouvelables: elles bénéficieront pendant dix ans de la gratuité du transport.

La question des investissements non amortissables (INA) a marqué les débats sur l'ouverture du marché de l'électricité. Comment éviter que des producteurs ayant consenti récemment des investissements importants, et

donc avec des coûts de production élevés, puissent résister dans un marché concurrentiel? En septembre dernier, le peuple a rejeté l'introduction de taxes sur l'énergie, dont une partie aurait dû servir à atténuer le choc de la libéralisation pour ces producteurs. La LME a donc pris le relais et prévoit durant dix ans des prêts de la Confédération aussi bien pour l'amortissement des installations que pour leur modernisation.

Au cours des prochaines semaines, nous examinerons les forces et les faiblesses de la LME ainsi que la pertinence des arguments des partisans comme des adversaires de cette nouvelle législation. *jd*

Deiss avait raison

UN RÉEXAMEN PLUS approfondi du texte constitutionnel montre que, contrairement à ce que le soussigné affirmait dans DP 1458, la double majorité du peuple et des cantons est exigible en tous les cas pour une adhésion à l'ONU. C'est l'art. 140 de la Constitution qui s'applique, et non l'art. 141. L'art. 140 exige une double majorité pour «b: l'adhésion à des organisations de sécurité collective ou à des communautés supranationales».

L'art. 141 précise que la majorité simple est exigible en cas de référendum sur:

«d. les traités internationaux qui:

1. sont d'une durée indéterminée et ne sont pas dénonçables;
2. prévoient l'adhésion à une organisation internationale;
3. entraînent une unification multilatérale du droit.»

Or l'ONU est considérée, par la nature de sa charte, comme une organisation de sécurité collective. Le Conseil fédéral avait pris la peine de 1996 sur la mise à jour de la Constitution. Nous prions donc nos lecteurs et M. Deiss d'excuser cette fâcheuse erreur. *rn*

Les sciences sociales valent-elles un pôle de recherche national?

Par René Lévy, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne

Dans le numéro 1457, nous évoquons la difficulté à coordonner la recherche en sciences sociales. Réactions.

DANS LE DP DU 11 janvier, jd et ag s'inquiètent du statut des sciences sociales en Suisse après les décisions sur les Pôles de recherche nationaux (PRN) à réaliser. Un titre nous suggère que ces PRN ne correspondent pas au profil de ces disciplines, que les structures adéquates «restent à trouver». On y prétend même que «le Fonds national [...] a bien dû constater la faiblesse de nombre d'entre eux issus des sciences humaines et sociales: bricolage hâtif, collaborations insuffisantes aussi bien entre Hautes Ecoles helvétiques qu'avec des institutions étrangères. Preuve décisive de l'inadéquation: «les sciences de l'homme, dans leur démarche, ne recourent pas à des équipements sophistiqués et coûteux justifiant une coordination forte des efforts.» On croit rêver! Que l'auteur de ces conclusions sait-il des projets soumis au Fonds national suisse (FNS)? Que sait-il surtout de ceux sélectionnés par ses experts deux étapes plus loin, pour être excellents et pour figurer dans la liste des dix-huit projets proposés aux instances politiques? Ignore-t-il que si effectivement, les sciences sociales en particulier n'utilisent pas d'équipements en «dur», leurs outils de recherche peuvent être coûteux quand il s'agit d'enquêtes à grand effectif? C'est le cas, par exemple, du Panel suisse des ménages, mis en place par le programme prioritaire *Demain la Suisse*, panel qui opère depuis 1999 et dont la continuité au-delà de la durée de ce programme n'est pas encore assurée?

Plus loin, on apprend que «la sociologie annexe l'ensemble des phénomènes sociaux», comme sa vocation première et légitime n'était pas de s'occuper précisément de cela, et que tout ça «buissonne» de manière incontrôlée et irréflectie alors qu'un recentrage sur l'essentiel, semble-t-il, ferait défaut. Mais, nous apprend-on sur un ton consolant, les dégâts causés par la décision politique d'éjecter de la première série de PRN la

totalité des projets de sciences sociales (il n'y avait plus, à ce stade décisionnel, de projet de sciences humaines dans la course), ne sont pas irréparables, «car le rattrapage est toujours possible et peu coûteux». Devant tant de légèreté, revenons à quelques faits.

Une éjection injustifiée

Les experts du FNS, majoritairement internationaux, ont identifié avec beaucoup de soin dix-huit projets qui faisaient l'unanimité (à deux exceptions près qui ne concernent pas les sciences sociales) pour leur qualité scientifique et la crédibilité de leurs chances de réussite. C'est cette liste qui était présentée aux autorités politiques, c'est-à-dire à Ruth Dreifuss et à Charles Kleiber, pour sélection finale d'une dizaine de projets. Trois projets sont retenus. Quatre autres risquent d'être récupérés moyennant une rallonge financière. Les quatre restants sont rejetés (dont trois des sciences sociales).

L'éjection totale des projets de sciences sociales a été «justifiée» en recourant à des critiques d'apparence scientifique. Cette décision ne manque pas d'être lue comme un signal, mal avoué certes, de politique de la recherche: pas de PRN pour les sciences sociales, quelle que soit la qualité des projets. Une lettre ouverte signée en 24 heures par plus de 300 membres du corps intermédiaire dans les sciences sociales en Suisse, une autre lettre ouverte signée conjointement par le secrétaire général de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, le président du Conseil de politique scientifique pour les sciences sociales et le président de la commission d'experts qui pilote le programme de recherche *Demain la Suisse*, certains experts étrangers impliqués dans les travaux du FNS, témoignent de l'ampleur du gaspillage.

La question est maintenant de savoir s'il faut accepter ou rejeter pareille conception des priorités en matière de politique scientifique. Si seulement on savait ce qu'en pense la population... A l'occasion d'une enquête sociologique en 1991 auprès d'un échantillon national, on a posé aux personnes interrogées quelques questions à ce sujet, en choisissant de manière sans doute arbitraire six

thèmes de recherche. Il s'agissait d'estimer pour chacun s'il fallait augmenter, diminuer, ou laisser à leur niveau les finances disponibles pour ce genre de recherches. Les résultats sont édifiants: parmi les buts de la recherche qui devraient, selon les enquêtés, avoir la première priorité, figurent des objectifs écologiques (exemple: «développer des énergies propres»), sociaux («améliorer les conditions de vie des personnes âgées», «diminuer les disparités régionales», «favoriser l'égalité entre hommes et femmes») et économiques («renforcer la dynamique économique»). La recherche fondamentale en sciences naturelles paraît, par contre, suffisamment dotée – seul un dixième juge qu'il faut renforcer les efforts pour «mieux comprendre l'univers».

Priorités politiques

Le choix de ces cinq thèmes ne couvre sans doute pas tous les aspects thématiques qu'il faudrait mettre en jeu si on voulait procéder de manière systématique. Les résultats n'en ont pas moins une valeur indicative sur ce que la population souhaiterait faire des fonds de recherche orientée. Force est de constater que les ordres de priorité divergent considérablement entre la politique officielle et l'opinion populaire ainsi sondée. D'ailleurs, comparant les sceptiques en matière de bienfaits de la science aux optimistes, on constate que ce sont les sceptiques qui ont tendance à attribuer une plus grande priorité à l'amélioration de la connaissance de l'univers et une moindre aux objectifs écologiques et sociaux. Comme si pour les optimistes, la science se présentait comme un outil utile qu'il faut mettre au service des problèmes de société, alors que les sceptiques la verraient évoluer vers un parc de dévouement sans conséquences pour la vie pratique...

Conclusion: Bien plus que des «buissonnements», des «annexions» ou d'autres flous artistiques qui hanteraient les sciences humaines et sociales, la vraie question qu'il s'agit de débattre est donc celle des priorités politiques en matière de recherche et des critères qui permettent de les justifier. ■

Conviction et frustration

L'Université de Lausanne va perdre son universalité. Mais comment redéfinit-elle sa vocation? Quelle est sa nouvelle ambition?

IL Y A LE DÉBAT classique sur le rôle de l'Université; il mérite d'être maintenu ouvert en permanence, car les conditions sociales, démographiques, financières se modifient et incitent au réexamen. En une certaine mesure, le projet du pôle lémanique, liant les Universités de Genève, de Lausanne et de l'EPFL est une conséquence concrète et heureuse de ces remises en question. Pour avoir voulu initier personnellement, et au temps où j'étais en mesure de le faire, le rapprochement des sections de chimie de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, et pour avoir mesuré les résistances que suscitait cette démarche, venues aussi bien des responsables politiques que du rectorat, je mesure l'évolution et je m'en réjouis.

L'objection quasi doctrinale qui m'était faite à l'époque, c'est que l'Université, si elle veut mériter son titre d'«universelle» et s'inscrire dans la tradition de l'université d'Humboldt, doit couvrir toutes les branches du savoir, cette universalité ne s'exprimant pas seulement dans la diversité des enseignements, mais par la réunion des professeurs en un seul corps. Si la concentration du savoir n'était plus possible en une seule tête, comme celle du Pic de la Mirandole, du moins devait-elle se retrouver dans l'institution, et son

Sénat où les têtes spécialisées délibèrent en commun et ne font qu'un. Sous la pression des nécessités financières, cette universalité-là saute; exit de l'UNIL la chimie et la physique; le lieu de tous les savoirs ne sera plus organique, mais géographique, tous étant réunis dans des espaces proches.

*La recherche vient après,
comme un
couronnement
et un stimulant*

Cet abandon de l'universalité concerne Vaud et non pas Genève. On est donc en droit d'attendre de l'UNIL une redéfinition de sa vocation. Ce n'est pas une question d'organigramme, mais une question d'identité cantonale, dont l'université est un des éléments. Le rôle, la responsabilité des facultés non entraînées dans le pôle lémanique seront d'autant plus importants; elles disposeront, puisque l'UNIL n'a pas le droit de faire une économie en se déchargeant de la physique et de la chimie, de moyens supplémentaires. Pour quel projet? Où est la nouvelle ambition? Ceux qui posent la question comme Jean-Marie Vodoz

dans *24 Heures* n'obtiennent pas de réponse. On nous assure seulement que la génétique sera l'objet d'un accompagnement juridique, sociologique et éthique.

Si l'on s'efforce d'imaginer quelle pourrait être cette réponse, on découvre qu'elle n'est pas dans la constitution d'un projet de prestige qui pourrait être mis sur pied comme un pendant à la génomique. Si moyens supplémentaires, il y a, ils doivent être consacrés d'abord, je le crois, au renforcement de l'enseignement et des pôles existants. Mais ce choix premier apparemment modeste implique à mes yeux et une réflexion pédagogique en profondeur et une coordination à l'échelle romande. La recherche vient après, comme un couronnement et un stimulant. Encore faut-il définir quelle recherche? Dans beaucoup de domaines, il peut s'agir de création personnelle qui exige simplement des conditions de travail propices ou des congés sabbatiques.

L'Université vaudoise peut faire d'autres choix que ceux, ici, esquissés, mais son silence n'est pas acceptable. Comment compense-t-elle la perte de son universalité? Par quelle rénovation? En un mot, a-t-elle un projet? *ag*

RETOUR EN ARRIÈRE

Objections à l'AVS

JUIN 1947, LES mâles suisses vont voter sur le projet d'assurance vieillesse et survivants. La *Revue Suisse Contemporaine* publie un plaidoyer en faveur de l'AVS du syndicaliste et conseiller national Emile Giroud et les objections du libéral Aymon de Sernaclens. Citons les dans le même ordre que lui:

1. Insuffisance des rentes
2. Mauvaise répartition des charges
3. Les estimations financières du projet sont par trop approximatives
4. Les conditions économiques dans lesquelles cette assurance devrait être

introduite ont été insuffisamment étudiées

5. La création d'une administration d'Etat efficiente paraît difficile à concevoir
6. Les conditions démographiques sont défavorables au système de la répartition.

Et la conclusion: «Une attente de quelques années nous permettrait d'observer les événements et de reprendre plus tranquillement un projet, lequel, bâclé sur certains points, nous réserverait des surprises désagréables.

»Encore une fois, il faut faire œuvre

durable. Les buts poursuivis en valent amplement la peine. Pour cela ne transplantons pas un plan uniquement sentimental et humanitaire ce qui revêt aussi un caractère économique et politique, ce qui doit être considéré non pour soi seulement, mais dans le grand ensemble des institutions permanentes de notre pays.»

Le 6 juillet 1947, les sentimentaux l'ont emporté. Nous sommes en 2001. Les faits ont apporté leur démenti à M. de Sernaclens, mais certains de ses arguments sont encore ressassés. *cfp*

L'éternelle adolescence

Couleur 3, troisième chaîne de la Radio suisse romande souffle ses dix-huit bougies et s'offre un nouveau lifting. Mais difficile de se trouver un nouveau profil.

COMMENT RESTER UNE radio «jeune»? Cette question taraude les responsables de la station depuis de nombreuses années. Les animateurs de la première heure ont grandi et ont fini par se trouver en décalage avec le public-cible. Ceci est d'autant plus vrai avec l'arrivée en force de la musique électronique qui a créé une véritable rupture par rapport à la culture rock. La question est devenue d'autant plus pressante qu'après des taux d'écoute tout à fait honorables à ses débuts, l'audience de la chaîne s'est peu à peu effritée, atteignant des niveaux inquiétants.

Le nouveau directeur, appelé pour «faire le ménage», a pris des décisions drastiques, remplaçant un tiers du personnel et adoptant une grille plus «branchée», qui a permis à la station

d'acquérir une compétence reconnue, par exemple en matière de hip-hop et de trance. Une année plus tard, il fallut déchanter: l'audience ne s'était pas améliorée. Avec à nouveau une grande délicatesse, le directeur a récemment dénoncé «le second degré systématique» et repoussé en fin de soirée les musiques «excluentes» (comprenez la musique électronique), au profit du rock. Cette terminologie, inutilement dépréciative, fait sourire lorsque l'on fait le parallèle avec l'accueil réservé au rock'n'roll il y a une quarantaine d'années. Casser en direct des disques vinyle de cette musique «diabolique» était devenu un sport très en vogue parmi les DJs de l'époque.

Quant au «second degré», il est bon de rappeler que l'impertinence fait depuis toujours partie du style de la chaî-

ne. Plutôt que de s'en prendre à la forme, les responsables pourraient réfléchir à un problème de fond nettement plus sérieux. Régulièrement, Couleur 3 s'intéresse aux espaces d'expression artistiques de Suisse romande, dont une partie se situe dans des locaux squattés. Lors de ces entretiens, la radio donne la parole aux responsables de ces espaces au sujet de leurs activités et de leurs difficultés, mais sans offrir aux personnes mises en cause – propriétaires, autorités – la possibilité de s'exprimer.

La politique culturelle fait à coup sûr partie des thèmes pouvant être abordés par une radio de service public – réduisant ainsi le risque de dérive vers «Radio Rockstalgie» – mais la manière doit respecter les règles minimales en matière de rigueur journalistique. *am*

RAPPEL

Sur Emmanuel Berl

Une brève de *DP* qualifiait Emmanuel Berl de «nègre de Pétain». Sous cette forme abrupte, la formule est injuste et disqualifiante. Berl n'a jamais rencontré Pétain dans une relation de travail; il appartenait à la bourgeoisie juive, apparenté à Bergson, et de manière plus lointaine à Proust; on voit mal comment en tant que Juif il aurait pu travailler pour la «révolution nationale» légalisant l'antisémitisme.

Il est exact que Berl a rédigé deux discours de Pétain au moment de l'armistice. Et la phrase fameuse «Et je hais ces mensonges qui vous ont fait tant de mal» est de Berl. C'était le 22 juin 1940. Pétain était président d'un gouvernement de coalition, dont faisaient partie les socialistes; c'était encore la III^e République, à Bordeaux, et non pas à Vichy. Si Berl fréquentait de si près le monde de la III^e République, c'est qu'il fut pendant quatre ans le fondateur et le rédacteur en chef de *Marianne*, l'hebdomadaire de gauche lancé par Gallimard et qui devait être le pendant de *Candida* et *Grin-*

goire à droite. D'autre part, Berl fut, avec conviction, partisan des accords de Munich, événement qui redistribue les affinités politiques.

Son interview par Patrick Modiano¹ en 1976 est un des témoignages les plus libres sur le monde politique et littéraire d'avant-guerre. Emmanuel Berl a été fondamentalement marqué par la guerre de 1914, qu'il a fait pendant deux ans avant d'être réformé avec croix de guerre. Il n'a jamais pardonné à la bourgeoisie nationaliste d'avoir accepté et, idéologiquement, imposé cette hécatombe inouïe et de n'avoir pas su trouver le chemin d'une paix raisonnable. Et même si l'Union européenne est la leçon tirée tardivement de ce désastre (Mitterrand et Kohl se donnant symboliquement la main à Verdun), il n'est pas certain, aujourd'hui encore, que la révision historique et idéologique de la guerre de 14 ait été entreprise en profondeur. *ag*

¹Emmanuel Berl, *Interrogatoire par Patrick Modiano*, suivi de *Il fait beau, allons au cimetière*, Gallimard 1976.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Pierre Imhof (*pi*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Arthur Mallet (*am*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Le Débat: René Lévy

Composition et maquette:

André Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Ruckstuhl SA,

Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch